



Assainissement non collectif

Par **alain85**, le **03/03/2008** à **12:47**

tout d abord bonjour,je dois réaliser les travaux nécessaires a l assainissement de ma maison. j habite dans un lieu dit en cul de sac .je possede une maison avec un terrain non attenant situé a environ 50m de celle-ci.une petite route passe devant chez moi desservant un voisin,cette route est cadastralement ma propriété(droit de brouette sur l acte de propriété).pour réaliser cet assainissement je dois donc longer ma propriété,passé 2 buses d eau,le service d eau potable,traverser une autre petite route desservant un autre voisin afin de rejoindre mon terrain.travaux extrêmement honéreux qu il m est impossible financièrement de réaliser.alors qu il me serait possible et peu couteux de réaliser cet assainissement a l emplacement de la route qui fait parti de ma propriété.puis je obtenir un recours vis a vis de la mairie afin que celle -ci trouve une autre solution pour desservir mon voisin?